



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 novembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 novembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Paul Mancini à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Jacques Billard et Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Annie Sichi à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Marine Schinto, Dominique Carlotti et Jean-Pierre Sollacaro à Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à Simone Guerrini, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, David Frau à Marine Ponzevera, Christian Bacci et Muriel Piera à Aurélia Massei, Sébastien Deliperi à Basiliu Moretti, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon à Vanina Angelini-Buresi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	19
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201123-2020_275-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 23 novembre 2020

Délibération N°2020/275

**Décision Modificative n°1- 2020 Régie avec autonomie
financière du port de plaisance Charles Ornano**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Décision Modificative n°1 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano pour l'année 2020, qui prévoit en section de fonctionnement et d'investissement, des réajustements de crédit.

Ce projet de décision modificative se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	529 507 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	396 581 €
Total de la DM1 2020	926 088 €

A - La section de fonctionnement

↳ En dépenses

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 13 610 €

Ces dépenses de fonctionnement comptabilisent une somme de 17 110 € dédiée à l'augmentation des taxes foncières, 7 500 € d'honoraires pour une procédure en cours, ainsi que 8 000 € de réajustements sur divers autres postes.

Par ailleurs des économies ont été dégagées sur les postes de maintenance et d'entretien de biens immobiliers (-7 000 €), sur la collecte des huiles (-5 000 €) ainsi que sur divers autres postes (-7 000 €).

↳ Chapitre 012 : Remboursement des salaires et charges : 25 000 €

Ces dépenses sont liées au remplacement d'un agent en arrêt de travail.

↳ Chapitre 065 : Charges de gestion courante : 50 000 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 55 000 € dédiée à des créances en non valeur. Par ailleurs un réajustement de - 5 000 € a été opéré sur le poste subventions.

↳ Chapitre 66 : Charges financières : 52 467 €

Ces dépenses de fonctionnement sont liées aux intérêts de l'emprunt destiné à financer le projet de modernisation du port.

↳ Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 12 000 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 12 000 € dédiée à des provisions pour clients douteux.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 366 430 €

↳ En recettes

↳ Chapitre 70 : Redevances amarrage et activités annexes : 385 000 €

Ces recettes de fonctionnement enregistrent une somme de 290 000 € dédiée aux redevances annuelles et 55 000 € aux redevances de passage. Par ailleurs la somme de 40 000 € est dédiée aux recettes attendues sur le stationnement de surface.

↳ Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 14 807 €

Ces recettes enregistrent une somme de 11 958 € de remboursement d'assurance et une somme de 2 849 € concernant un recouvrement de créances en non valeurs.

☞ Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 129 700 €

Ces recettes de fonctionnement enregistrent une somme de 129 700 € dédiée à des reprises sur provisions effectuées sur clients défectueux.

B - La section d'investissement

↳ En dépenses

☞ Chapitre 23 : Travaux d'aménagement et d'installations portuaires : 396 581 €.

Ces dépenses d'investissement pour 363 581 € sont destinées à la réalisation des travaux de modernisation du port qui portent sur le renouvellement de l'ensemble des pannes flottantes, de leur réseau d'eau et d'électricité ainsi que leurs ancrages.

Par ailleurs, la somme de 33 000 € est dédiée aux travaux d'installation de la station de filtration des eaux de carénages s'inscrivant dans le programme Interreg Port 5R et qui bénéficie d'un financement des fonds Feder.

↳ En recettes

La somme de 30 151 € constitue une avance sur la subvention Interreg Port 5R.

Le financement de la section est également assuré par le virement provenant de la section de fonctionnement pour 366 430 €.

Tels sont les principaux éléments composant la décision modificative 2020 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la décision modificative N°1-2020 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 novembre 2020,

ADOpte

La décision modificative N°1 - 2020 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

VOTE

37 voix Pour et 8 Abstentions

Abstentions : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE D'AJACCIO' (Municipality of Ajaccio) in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE D'AJACCIO' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. Below the signature, there is a long horizontal line with an arrowhead pointing to the left.